

Le rapport sur l'accident du Simplon charge la CGN

CONCLUSION Des experts ont enquêté sur les importants dommages subis par le navire dans le port de Cully en mars dernier. Plusieurs manquements majeurs de la part de la Compagnie générale de navigation y sont signalés

RAPHAËL JOTTERAND

✉ @Raph_jott

C'est un rapport que tout le monde attendait, tant les malheurs du Simplon avaient défrayé la chronique pendant une dizaine de jours ce printemps. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les conclusions n'épargnent pas la CGN. Les mauvaises langues craignaient que les quatre experts indépendants mandatés par la compagnie de navigation soient trop complaisants sur la «catastrophe» du Simplon. Ils peuvent être rassurés. C'est loin d'être le cas. Au contraire, le rapport d'enquête – présenté hier à la presse – pointe du doigt plusieurs erreurs humaines, comme la sous-estimation du risque que représentait la sortie du bateau dans de telles conditions météorologiques.

Erreurs humaines

Au total, pas moins de 50 pages retracent, étape par étape, minute par minute, les péripéties du vapeur le plus imposant de la flotte Belle Epoque. La commission chargée d'étudier cet accident a recensé 11 «décisions importantes critiques» entre le jeudi 28 et le samedi 30 mars, permettant à la fois de désigner les responsables mais également les conséquences de ces actes. Certains points sont la preuve réelle que des erreurs humaines ont été commises et que les incidents ne sont pas uniquement liés à de la malchance. On y apprend par exemple que la planification de cet essai a plusieurs fois été repoussée, provoquant un certain stress à la veille du week-end de Pâques. Le chef contremaître vapeur, inquiet par la réduction des fenêtres d'essai et par ce calen-

drier chargé, a par exemple proposé que la tentative soit reportée après Pâques.

Les experts déplorent aussi une mauvaise préparation de la machine pour l'essai. Ils ajoutent qu'un capteur de température était défaillant et qu'il n'a pas été contrôlé avant le départ. De plus, aucun système de redondance n'avait été embarqué afin de minimiser les risques. Remplaçant au pied levé le capitaine 1 (annoncé malade), le capitaine 2 aurait pour sa part minimisé le mauvais temps annoncé, ce qui aurait contribué à l'impossibilité de ramener le bateau en panne à Ouchy. Mais, là où le rapport se corse, c'est lorsqu'il relève que le directeur d'exploitation – accom-

«Nous voulons nous tourner vers l'avant et faire en sorte que ça ne se reproduise pas»

MARC-OLIVIER BUFFAT, ADMINISTRATEUR DE LA CGN

pagné du 1er capitaine – a pris la décision de laisser le Simplon à Cully pour une durée de six jours. Les experts évoquent une «prise de risques inconsidérée en regard des prévisions météorologiques non prises en compte et des capacités d'accueil du débarcadère». Et ce n'est pas terminé. Le fautif en reprend pour son grade quant à son choix de ne pas avoir tenté d'évacuer le navire une première fois le 28 mars, puis une seconde fois le 29 mars.

De manière générale, la commission d'experts met en évidence d'importantes lacunes dans l'organisation de l'entreprise en matière d'identification et de gestion de crise. «Nous avons pris acte du rapport d'expertise et le conseil d'administration s'engage à pallier ces

manquements en formalisant les procédures et en organisant plus régulièrement des exercices de sauvetage, commente Benoît Gaillard. Toutefois, je tiens à préciser que la CGN est habituée à gérer des situations de crise. Nous devons simplement édicter un cadre plus précis.»

Recommandations à appliquer

Lourdement épinglé par le rapport, le directeur d'exploitation a quitté son poste au sein de la compagnie. «D'un commun accord, il a été décidé de mettre un terme aux rapports de travail. Les deux parties ont estimé qu'il n'était plus la personne à même de conduire sereinement les changements qui s'imposent», a poursuivi le président du CA. De son côté, le 1er capitaine a subi un rappel à ses obligations professionnelles, sans pour autant être remercié. Notons encore qu'au cours de l'année 2025, un expert externe sera engagé pour «vérifier les progrès accomplis» par la compagnie de navigation. De son côté, Pierre Imhof, directeur général, prendra sa retraite en mai 2025. Son successeur aura donc pour mission de mettre en place les recommandations du rapport.

Quant au Simplon, le CA a martelé à plusieurs reprises sa volonté de le faire naviguer à nouveau. «Nous voulons nous tourner vers l'avant et faire en sorte que ça ne se reproduise pas, ajoute Marc-Olivier Buffat, administrateur. Ce drame a été perçu de manière très sensible tant à l'interne qu'à l'externe et nous avons toujours promis, une fois le bateau au chantier naval, que notre souhait était de le remettre en forme rapidement.»

Mais avant de pouvoir retrouver les eaux limpides du Léman, le Simplon devra encore patienter. La CGN compte prioriser la mise en navigation des Naviexpress avant de pouvoir se pencher sur ce vieux vapeur dont la restauration complète est estimée à près de 25 millions de francs. ■